ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'accompagnement des médecins de ville dans la recherche des cas contacts

Question écrite n° 29647

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accompagnement des médecins de ville dans la recherche des cas contacts. Avec la création d'un système d'informations destiné à identifier les personnes infectées par le coronavirus et leurs contacts, les malades du covid-19 feront désormais l'objet d'un suivi, étendu aux personnes qu'elles ont récemment rencontrées. Le système reposera donc sur deux bases de données : le Siped (service intégré de dépistage et de prévention) chargé d'identifier les malades, et le Contact covid, un fichier de l'assurance maladie, qui servira à déterminer les cas contacts. Le traçage de niveau 1, afin d'identifier les porteurs du virus, est ainsi opéré par les médecins de ville, lesquels, à réception des résultats des tests du laboratoire, intégreront les patients au fichier et, dans le cas d'un test positif, demanderont des informations sur les personnes qui vivent au quotidien avec le malade. Les médecins, qui renseignent également les coordonnées des contacts rapprochés du malade, craignent une lourdeur administrative difficilement gérable dans leur agenda déjà bien rempli. Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'envisage le Gouvernement pour accompagner les professionnels de santé libéraux en première ligne dans la recherche des cas contacts.

Données clés

Auteur : M. Sébastien Cazenove
Circonscription : Pyrénées-Orientales (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 29647
Rubrique : Médecine
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 mai 2020, page 3472
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)